



GARDERIE SCOLAIRE

☎ : 04.76.65.26.29

Mairie : ☎ 04 76 91 07 29

E- mail : scolaire@ville-charnecles.fr

REGLEMENT GARDERIE ANNEXE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Horaires et Tarification

Les horaires et tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	2.11	2.44
13H20 à 13H35	0.49	0.56
16H30 à 17H30	1.95	2.25
17H30 à 18H30	1.95	2.25

*Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

Toute plage horaire commencée est due. Au-delà de 18H30, une pénalité forfaitaire de 5 euros sera applicable par quart d'heure de retard. Tout quart d'heure commencé sera dû.

Dates de prélèvement

Pour les règlements par prélèvement automatique, le calendrier est le suivant :

PERIODES FACTUREES	DATES DE PRELEVEMENT
Du 4 au 30 septembre 2023	10 novembre 2023
Du 1er au 19 octobre 2023	11 décembre 2023
Du 6 au 30 novembre 2023	10 janvier 2024
Du 1er au 22 décembre 2023	09 février 2024
Du 8 au 31 janvier 2024	11 mars 2024
Du 1er au 16 février 2024	10 avril 2024
Du 4 au 31 mars 2024	10 mai 2024
Du 1er au 30 avril 2024	10 juin 2024
Du 1er au 31 mai 2024	10 juillet 2024
Du 1er juin au 5 juillet 2024	09 août 2024

Adopté par délibération du conseil municipal de Charnècles, 06/07/2023

Le maire,
Nadine REUX